

**TARIFS POUR 2023**

TARIF ELEVE	Tarif		
Internat <sup>1</sup>	Trimestre		
	janvier - mars	avril - juin	septembre - décembre
	462,46 €	462,46 €	616,61 €
Forfait DP 5 jours <sup>2</sup>	159,47 €	159,47 €	212,63 €
Forfait DP 4 jours <sup>3</sup>	131,22 €	131,22 €	174,96 €
Repas journalier	4,05 €		
Carte jetable élève	4,40 €		

TARIF COMMENSAL (prix du repas)	Tarif
Commensaux agents territoriaux et de droit (AED, Infirmiers, Administratif de catégorie C ou assimilés, stagiaires formation continue insertion)	3,30 €
Stagiaires de la formation professionnelle - Insertion	4,05 €
Autres catégories (enseignants, administratifs, service de santé, stagiaires de la formation professionnelle)	5,00 €
Repas invité (carte LP)	5,00 €
Hôtes de passage (carte jetable)	6,50 €
Repas exceptionnels (sur facture)	10,00 €

TARIF DE PRESTATION HOTELIERE:	Tarif
Petit déjeuner	2,00 €

LOCATION CHAMBRES INTERNAT:	Tarif
Prix nuitée	10,00 €
Prix mensuel	80,00 €

TAUX CHARGES COMMUNES	
Elèves pensionnaires	30 %
Repas élèves	20 %
Commensaux	25 %

PRIX D'ACHAT DE LA CARTE DE SELF	
A l'inscription	3,50 €
En cas de vol, perte ou détérioration	4,00 €

<sup>1</sup> Selon la convention d'hébergement conclue entre le Lycée de la Plaine de l'Ain et le Lycée professionnel Alexandre Bérard, du 1<sup>er</sup> janvier 2019 - article 7 : "Les élèves s'acquittent des frais de pension auprès de leur établissement d'origine. Les tarifs d'internat de l'établissement d'accueil s'appliquent à tous les élèves hébergés. Le mode de calcul "Forfait internat élèves hébergés" est le suivant : tarif annuel de l'internat hébergé, soit le tarif de référence du repas élève de l'établissement d'accueil x 1,9 (pour un repas du soir et une nuitée avec petit déjeuner) multiplié par 5 jours et 36 semaines (soit 175 jours), minoré de 25%".

<sup>2</sup> Ce forfait demi-pension 5 jours ne s'applique qu'aux élèves de 3<sup>ème</sup> Prépa Métiers.

<sup>3</sup> Ce forfait demi-pension 5 jours ne s'applique qu'aux élèves de 3<sup>ème</sup> Prépa Métiers.